

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 29 septembre 2021 à 13 h, par visioconférence.**

---

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président  
M. Simon Paquin, vice-président  
Mme Nathalie Bellavance  
M. Yan Maisonneuve

Également présents : M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable, et directeur général par intérim  
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services de proximité  
Me Jean-François Milot, greffier

Absent : M. Serge Gagnon

---

**CE-2021-1050-DEC**

**Il est résolu :**

**QUE** la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 13 h.

---

**CE-2021-1051-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2021-1052-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 septembre 2021, tel que le soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soit adopté.

---

**CE-2021-1053-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport de création et d'abolition d'un poste permanent, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 81 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

---

**CE-2021-1054-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport d'embauche et de nomination, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2021, et en recommande le dépôt au conseil

municipal, le tout conformément à l'article 82 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

---

#### **CE-2021-1055-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du rapport sur l'adjudication par délégation de pouvoir à la trésorière pour la vente d'une émission d'obligation municipale datée du 28 septembre 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 49 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires et à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

---

#### **CE-2021-1056-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la directrice de la Direction de l'administration et des finances et trésorière, du suivi budgétaire au 30 juin 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 14 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires et à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

---

#### **CE-2021-1057-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du journal des écritures de budget pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément aux articles 29, 30 et 31 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

---

#### **CE-2021-1058-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif mette fin au contrat de travail de monsieur Yannick Guénette, en tant que chef de cabinet par intérim au sein du cabinet du maire, et ce, en date du 29 septembre 2021.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la Direction des ressources humaines.

---

#### **CE-2021-1059-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 27 août 2021.

---

## **CE-2021-1060-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif entérine la *Convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (Phase de planification)* entre la Ville de Terrebonne et Construction Vilan inc., PJK commandité inc., 9394-6366 Québec inc. et M4 créateur immobilier district Moody société en commandite, selon le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux, dans le cadre du projet de développement du PAE Moody, numéro 2021-00214, sur les lots du cadastre du Québec suivants :

- 2 499 202 et 2 915 408 (District Moody inc.);
- 2 439 209 (Immeubles Groupe Mori inc.);
- 2 439 208 et 2 915 865 (L'usine Urbaine inc.);
- 2 915 880, 2 915 878 et 2 439 205 (Toitures Martin Lafleur inc.); et
- 2 915 881 et 2 439 204 (Michel Delcourt).

**QUE** le président ou le vice-président du comité exécutif et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention, incluant toutes modifications mineures qui pourraient être apportées à celle-ci ainsi que tous documents nécessaires pour y donner son plein effet.

---

## **CE-2021-1061-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif autorise le tournage du long métrage québécois « *Le Coyote* », une production de Les Films de Zachary, le 5 octobre 2021 entre approximativement 5 h à 22 h, à l'intérieur des restaurants Agave dans le Vieux-Terrebonne et Lazio – Artisan culinaire sur le boulevard des Seigneurs, et ce, conformément aux informations détaillées à la demande de tournage et au dossier décisionnel.

---

## **CE-2021-1062-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif autorise la demande de tournage à but non lucratif du court métrage « *Mantra* », une production de Course des régions, les 2 et 3 octobre 2021 entre approximativement 7 h et 21 h, à l'Île-des-Moulins, à la place Eymard, au Terminus d'autobus, au Collège Saint-Sacrement et au Dépanneur MM, et ce, conformément aux informations détaillées à la demande de tournage et au dossier décisionnel.

---

## **CE-2021-1063-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif autorise la demande de tournage de l'émission jeunesse « *VanLab - Saison 2* », une production d'Entourage Télévision IV inc., le 30 septembre 2021 entre approximativement 7 h 30 à 18 h 00, à la piscine de la Cité du sport et sur l'Île-des-Moulins, et ce, conformément aux informations détaillées à la demande de tournage et au dossier décisionnel.

---

**CE-2021-1064-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif autorise la demande de tournage publicitaire pour le Fonds de solidarité FTQ, une production de Les Enfants, le 6 octobre 2021 (remis au 7 ou 8 octobre en cas de pluie) entre approximativement 6 h à 20 h, à l'intérieur du restaurant La Confrérie dans le Vieux-Terrebonne et Euroverre inc. au 1610, rue Nationale, et ce, conformément aux informations détaillées à la demande de tournage et au dossier décisionnel.

---

**CE-2021-1065-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif autorise la demande de tournage de la télé-réalité « *L'amour est dans le pré* », une production de L'amour est dans le pré - Attraction Images, le 5 octobre 2021 entre approximativement 7 h 30 à 12 h 30, sur l'Île-des-Moulins, et ce, conformément aux informations détaillées à la demande de tournage et au dossier décisionnel.

---

**CE-2021-1066-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver l'acte de vente par Complexe Enviro Connexions ltée en faveur de la Ville de Terrebonne du lot projeté 6 454 849 du cadastre du Québec, d'une superficie de 911 684 mètres carrés, correspondant aux seize (16) lots et onze (11) parties de lots mentionnés à la promesse d'achat intervenue entre les parties les 11 mai et 14 mai 2021, pour un prix de 14 719 926 \$, plus les taxes applicables, soit une somme totale de 16 924 234,92 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions y mentionnés et faisant partie intégrante de la présente.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit acte de vente, incluant toutes modifications mineures qui pourraient être apportées à celui-ci ainsi que la convention de retenue en fidéicommiss et tous les autres documents y afférents.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

**CE-2021-1067-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant à nouveau le règlement numéro 329 décrétant l'exécution de travaux de construction de bordures, trottoirs, pavage, d'éclairage routier et d'aménagement paysager sur le boulevard Lucille-Teasdale, afin de remplacer l'annexe « B » par l'annexe « B-1 » pour exclure les lots non desservis par les travaux, modifier le mode de taxation, ajouter l'annexe « D » et retirer la clause de paiement comptant, sous le numéro 329-2.*

**QUE** la tenue de registre des personnes habiles à voter prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

---

#### **CE-2021-1068-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner le projet de Lettre d'entente 2021-05 BL à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 2326, (« Syndicat des cols blancs ») afin d'établir les conditions de travail des agents d'information aux citoyens et dont copie est en annexe du dossier décisionnel.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite lettre d'entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QUE** le tout soit conditionnel à l'approbation de la lettre d'entente par le Syndicat des cols blancs lors de la prochaine assemblée.

---

#### **CE-2021-1069-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la Lettre d'entente 2021-04 intervenue avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. suite au règlement du grief G2019-002 sur les disparités de traitement relativement au salaire et au quantum de vacances des policiers temporaires et dont copie est en annexe du dossier décisionnel.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite lettre d'entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

---

#### **CE-2021-1070-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la Lettre d'entente 2021-03 intervenue avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. pour la création de deux (2) postes d'agents de liaison en matière de violence conjugale et dont copie est en annexe du dossier décisionnel.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite lettre d'entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

---

### **CE-2021-1071-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accorder au seul soumissionnaire **P.N. LAMOUREUX LTEE**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat SA21-10009 pour la mise à niveau du camion incendie 201, pour une somme de 62 870,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, soit le financement par le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

---

### **CE-2021-1072-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accorder le contrat SA21-9051 pour le déneigement des stationnements, sentiers, abribus, bornes-fontaines et conteneurs semi-enfouis, pour une période de trois (3) ans, aux plus bas soumissionnaires conformes, pour une somme totale de 1 316 167,41 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public, par zone selon la répartition suivante :

- **Zone 1 :** **GESTION S. LOCAT ENR.** pour un montant de 255 486,07 \$, taxes incluses;
- **Zone 2 :** **GESTION S. LOCAT ENR.** pour un montant de 171 233,77 \$, taxes incluses;
- **Zone 3 :** **GESTION S. LOCAT ENR.** pour un montant de 174 559,71 \$, taxes incluses;
- **Zone 6 :** **ENTREPRISES C.D. (9066-3006 QUEBEC INC.)** pour un montant de 499 988,03 \$, taxes incluses; et
- **Zone 7 :** **GAZON RIVE-NORD INC.** pour un montant de 214 899,83 \$, taxes incluses.

**QUE** ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

### **CE-2021-1073-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accorder le contrat SA21-9060 à **BOURGEOIS CHEVROLET BUICK GMC INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de deux (2) véhicules électriques, Chevrolet Bolt, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 96 689,26 \$, taxes incluses, moins une éventuelle subvention des gouvernements provincial et fédéral d'environ 26 000,00 \$, pour un montant total de 70 689,26 \$, taxes incluses.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, dont le financement de la dépense nette via les excédents de fonctionnement non affectés.

**QUE** le chef de division ou le contremaître à l'atelier mécanique de la Direction des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat desdits véhicules.

---

**CE-2021-1074-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif autorise le transfert budgétaire au montant total de 370 000,00 \$, pour la Direction des travaux publics, tirant sa source à partir de certains postes budgétaires de nature rémunération (salaires) vers des postes budgétaires de nature opérationnelle.

---

**CE-2021-1075-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accorder le contrat SA21-9059 pour l'acquisition de véhicules utilitaires sport hybrides non branchables pour le Service de la police, aux plus bas soumissionnaires conformes, pour une somme totale de 205 147,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public, par lot selon la répartition suivante :

- **Lot 1 :** **TERREBONNE FORD INC.** pour un montant de 118 840,49 \$, taxes incluses; et
- **Lot 2 :** **AUTOMOBILES LEVEILLE INC.** pour un montant de 86 307,30 \$, taxes incluses.

**QUE** ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, soit le financement via les excédents de fonctionnement non affectés.

**QUE** le chef de division ou le contremaître à l'atelier mécanique de la Direction des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat desdits véhicules.

---

**CE-2021-1076-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif accorde au seul soumissionnaire **SOLMATECH INC.**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat SA21-3048 pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux et verticalité de la structure dans le cadre des travaux de construction du bâtiment du futur Quartier général de la police sur le lot 6 058 265 du cadastre du Québec, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 115 071,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ainsi qu'une dépense additionnelle maximale de 11 507,16 \$, taxes incluses, pour fins de contingences.

**QUE** le tout soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 640-1 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), préalablement à l'avis de promulgation et à l'entrée en vigueur dudit règlement.

**QUE** ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

## **CE-2021-1077-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 574 décrétant des travaux d'aménagement de sentiers, de zones d'accueil, de zones d'interprétation, de plantations d'arbres et d'arbustes, de travaux d'architecture de paysage dans les secteurs marais et marécage du parc de conservation du ruisseau de Feu, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 10 044 600,00 \$ et de modifier le terme de l'emprunt à dix (10) ans*, sous le numéro 574-2.

**QUE** la tenue de registre des personnes habiles à voter prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

---

## **CE-2021-1078-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement décrétant des travaux d'aménagement locatif pour le service des archives de la Ville de Terrebonne et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 025 000,00 \$ sur une période de quatre (4) ans*, sous le numéro 815.

**QUE** la tenue de registre des personnes habiles à voter prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

---

## **CE-2021-1079-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accorder au seul soumissionnaire **LES ENTREPRISES PERA INC.**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat SA21-3055 pour la réalisation des travaux d'aménagement du sentier Alta Vista numéro 1, dans le quartier Urbanova, au prix de sa soumission, soit une somme de 1 353 324,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ainsi qu'une dépense additionnelle maximale de 75 000,00 \$, taxes incluses, pour fins de contingences de construction.

**QUE** ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

## **CE-2021-1080-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 616 décrétant des travaux de construction d'un réacteur de type boues activées à aération prolongée à la*



*station d'épuration des eaux usées La Pinière, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 134 523 000,00 \$, sous le numéro 616-2.*

**QUE** la tenue de registre des personnes habiles à voter prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

---

#### **CE-2021-1081-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'entente entre la Ville de Terrebonne et Hydro-Québec pour le déplacement des réseaux d'utilités publiques pour la construction des logements sociaux (Parc des Tilleuls), totalisant des frais au montant de 108 605,95\$, taxes incluses.

**QUE** la Direction du génie et de l'environnement soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, soit le financement de la dépense nette à même les excédents de fonctionnement non affectés et un amendement budgétaire.

---

#### **CE-2021-1082-REC**

**RÉSOLUTION ABROGÉE PAR CE-2021-1302-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver l'acte de cession en emphytéose entre la Ville de Terrebonne et Le Pas Deux, pour une durée de cinquante (50) ans débutant à la signature de l'acte par les parties, affectant le lot 6 465 339 du cadastre du Québec, correspondant à une partie du lot 5 312 457 du cadastre du Québec, pour permettre la construction d'un bâtiment comprenant un minimum de dix (10) unités d'habitation supervisées accueillant de jeunes adultes vivant avec une différence, dont l'amélioration représentera une valeur minimale de 4 000 000,00 \$.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit acte de cession, incluant toute modification mineure qui pourrait y être apportée, ainsi que tous documents afférents.

---

#### **CE-2021-1083-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement décrétant des travaux de réaménagement de la rue Côte Boisée ainsi que des rues de la Tesserie et Vaillant et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 13 740 300,00 \$, sous le numéro 814.*

**QUE** la tenue de registre des personnes habiles à voter prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes

écrites, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

---

#### **CE-2021-1084-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif, suite à la recommandation d'appui de la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET-2021-09-03/05), mandate le Comité de coordination au développement municipal (CCDM) afin d'analyser la demande déposée par la société Alternative Capital Group inc. pour le redéveloppement du secteur de PAE-02 : Hippodrome.

---

#### **CE-2021-1085-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif, suite à la recommandation d'appui de la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET-2021-09-03/03), mandate le Comité de coordination au développement municipal (CCDM) afin d'analyser la demande de redéveloppement de SmartCentres Lachenaie, représenté par Marc Chartier, pour le lot 5 451 043 (rue des Migrateurs).

---

#### **CE-2021-1086-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adhérer au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier offert par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), pour la période de 2022 à 2024, et ce, selon les principes suivants :

**Volet 1a : Subvention à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée, à même une enveloppe maximale de :**

- 2022 : 633 334 \$ (Ville) et 950 000 \$ (MCCQ);
- 2023 : 633 334 \$ (Ville) et 950 000 \$ (MCCQ); et
- 2024 : 633 334 \$ (Ville) et 950 000 \$ (MCCQ).

**Volet 1b : Subvention à la restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale, à même une enveloppe maximale de :**

- 2022 : 500 000 \$ (Ville) et 500 000 \$ (MCCQ);
- 2023 : 500 000 \$ (Ville) et 500 000 \$ (MCCQ); et
- 2024 : 500 000 \$ (Ville) et 500 000 \$ (MCCQ).

**QUE** les biens et les immeubles cités et ciblés pour le *Volet 1b* sont les suivants :

- Réfection de la toiture de la bibliothèque de l'Île-des-Moulins;
- Restauration des gloriottes du parc Masson.

**QUE** monsieur Robert Chicoine, directeur de la Direction de l'urbanisme durable, soit désigné en tant que mandataire.

---

**CE-2021-1087-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, recommande au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

**DEROGATION MINEURE 2021-00376**

**Largeur d'un lot**

**JESSEN LÉVESQUE**

**Rue des Sables / Lots : 1 888 964, 1 888 963, 1 888 944, 1 888 945 et 1 888 946**

**QUE** la Ville de Terrebonne accorde la dérogation mineure dans le but d'autoriser la délivrance d'un permis de lotissement, de façon à permettre :

- a) La réduction de la largeur du terrain à 20,12 mètres, alors que la grille des usages et des normes 8175-95 du *Règlement de zonage* numéro 1001 prévoit 25 mètres.

Le tout à la condition suivante :

- 1) **QUE** le requérant s'engage à signer une lettre d'engagement à céder une partie du lot afin que la Ville puisse aménager un rond de virage au bout de la rue des Sables.

Le tout conformément à l'annexe 2021-00376.

---

**CE-2021-1088-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif autorise l'école secondaire de l'Odysée à tenir la course de Cross-Country le 29 septembre 2021.

**QUE** la fermeture de rues soit autorisée conformément aux informations détaillées à la demande de l'école jointe au dossier décisionnel.

**QUE** la Direction de la police soit chargée d'assurer la sécurité lors de l'événement.

---

**CE-2021-1089-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal de nommer, pour une période de deux (2) ans renouvelable, à compter du 8 octobre 2021, les citoyens suivants pour siéger à titre de membres indépendants pour des organismes mandataires de la Ville de Terrebonne :

<b>Organismes</b>	<b>Candidats retenus</b>
Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT)	Isabelle Pérusse
Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT)	Zeni Andrade Mélanie Ayotte

---

Et ce, aux conditions suivantes :

1. Une vérification des antécédents par la Direction de la police;
  2. La signature d'un engagement de confidentialité et de non-divulgation;  
et
  3. L'assermentation en matière d'éthique et de déontologie.
- 

**CE-2021-1090-DEC**

**Il est résolu :**

**QUE** la séance soit et est levée à 15 h 45.

---

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Greffier